

# PRIVATISATION DE L'ENERGIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE & INNOVATION TECHNOLOGIQUE : LA COMBINAISON FATALE ?

Une contribution à la réflexion et au débat du GSEN Energie EDF-GDF, à l'occasion du scandale du solaire-photovoltaïque en France

13 Novembre 2010

A moins de dix-huit mois des Présidentielles 2012, quatre ans exactement après la désignation de la candidate socialiste aux Présidentielles de 2007, le 16 novembre 2006, il n'est pas inutile de tirer un bilan de la situation énergétique de notre pays. Il est également salutaire, à la lumière des événements qui se succèdent, de situer les responsabilités dans les restructurations qui l'affectent, car, contrairement à ce que l'on s'acharne avec tant d'ardeur, à vouloir nous faire croire, pour nous le faire admettre et pour contraindre les Français à l'impuissance face à un « monde qui change » (une grande nouveauté en soi !), ces évolutions ne ressortent en rien d'un destin inéluctable.

S'agit-il vraiment, comme on voudrait nous en convaincre, à droite et souvent aussi à gauche, d'un changement sans acteurs, à l'image de la "marchandisation du monde", d'un "air du temps" moderne qui emporterait dans sa course les individus et les organisations, d'une inéluctable évolution, d'une fatalité, sur laquelle on pourrait certes se lamenter sans frais, mais contre laquelle il ne serait décidément pas raisonnable, pas réaliste politiquement de s'élever ? Il faut donc s'y abaisser, contraint et forcé, faute de mieux !

## L'heure des comptes ?

C'est la France sans doute qui a été le pays le plus affecté dans ses structures industrielles profondes par le mouvement de dérégulation/financiarisation/privatisation et qui en restera le plus durement handicapé pour affronter la crise. La France qui disposait de deux remarquables entreprises nationales, au bilan économique et technique unanimement loué dans le monde, a consacré ces dernières années à ruiner les principes de fonctionnement, adaptés aux caractéristiques énergétiques de notre pays, qui en constituaient le socle et lui conféraient sa valeur et son efficacité reconnue. De lois en contre-lois successives, en rafales, (voir notre [contribution à la réflexion](#) du 24 mars 2010), cet ensemble remarquable a été désarticulé, démantelé, en particulier dans la séparation et la mise en concurrence des deux entreprises sœurs, voulues à la libération, pillé. Cependant, grâce à leur personnel, contre leurs directions politiques, missionnées sur d'autres objectifs, il a jusqu'à présent, sur son ère, continué à assurer ses missions de base et les Français leur sont restés attachés.

On le sait la caractéristique fondamentale<sup>1</sup> de ce secteur industriel est l'importance considérable des capitaux immobilisés dans les installations de production nécessaires, la complexité des machines dans lesquelles ils sont investis, la qualification, la grande expérience et la disponibilité indispensables des personnels qui les servent. Ces machines, il faut le temps de les concevoir, de les améliorer le plus possible, de les construire, de les assembler, de les mettre en service, d'apprendre à les faire fonctionner, d'assurer ce fonctionnement de manière optimale. C'est de dizaines d'années de fonctionnement, de formation, d'expériences, de recherche et développement dont il s'agit ici.

Si la remarquable robustesse des deux entreprises françaises de l'électricité et du gaz, construites à la Libération, sur les décombres des compagnies privées de l'électricité, du gaz et de l'eau, avait permis jusque là d'en masquer les effets matériels, les derniers événements tant nucléaire, qu'éolien ou solaire commencent à en faire apparaître crûment les résultats.

L'histoire, on se souvient qui nous a été racontée, pour dissimuler les motifs réels de la restructuration institutionnelle du secteur de l'énergie, tenait en quelques affirmations simples, conçues pour nous abuser. La première affirmait que la concurrence, la mise en concurrence d'acteurs industriels dans ce secteur, la création d'un marché de l'électricité et du gaz où elle pourrait exercer ses bienfaits, ferait baisser les prix. La seconde était qu'elle permettrait de faire en sorte que les investissements soient réalisés en tant opportun, au meilleur coût, en sélectionnant les meilleures techniques, en dynamisant les recherches et les développements porteurs des meilleurs progrès dans des conditions optimisées. La troisième, enfin, manipulée souterrainement, avec plus de précaution certes, car elle était tellement invraisemblable pour les Français si attachés au Service Public Nationalisé de l'Electricité et du Gaz et confiants dans ses agents, participait d'un mouvement plus général de promotion de l'entreprise privée comme modèle organisationnel indépassable qui s'imposerait à tous et partout. Qu'on soit pour ou contre, il s'agissait de s'y adapter au plus vite, au risque le cas échéant d'être "dépassé". On retrouve ici les discours des prophètes de la "modernisation", des "nouveaux modes de production", de la "nouvelle économie", promoteurs d'autant

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le [support de l'intervention](#) du GSEN au Colloque sur le « L.B.O. », processus à risques d'achat d'entreprises Samedi 24 mai 2008 de 9h30 à 13h00  
Dérégulation, privatisation, fusions/acquisitions, LBO, financiarisation, régulation : transformation du secteur de l'énergie ou grand bond en arrière ?

plus zélés qu'ils s'imposent comme experts, consultants, conseils en management et en stratégie pour la "mise à jour" des organisations menacées d'obsolescence, de ces "dinosaures", qui toutefois feront leur richesse programmée, puisqu'ils en seront les parasites, au sens propre, et qu'ils se nourriront grassement de leur chair grâce à quelques complicités extérieures et quelques trahisons internes, excités par les mêmes perspectives d'enrichissement, qui les enrôleront.

Si on ne pouvait jusqu'à présent que s'offusquer de la rafale de textes, non stabilisés, successifs, contradictoires, soumis au Parlement sur la question énergétique et adoptés pour démolir à chaque fois un peu plus l'édifice énergétique français, on commence maintenant à constater les conséquences matérielles de l'imbroglie juridique mis en place, et à discerner de plus en plus clairement à la fois les vraies raisons qui ont présidé à son instauration et les objectifs réels qui étaient poursuivies dans cette déstabilisation organisée. L'inflexion observable dans l'évolution des prix de l'électricité depuis le milieu des années 90 en est le premier symptôme. (Figure N°1)

Fig N° 1 : fin d'une époque...

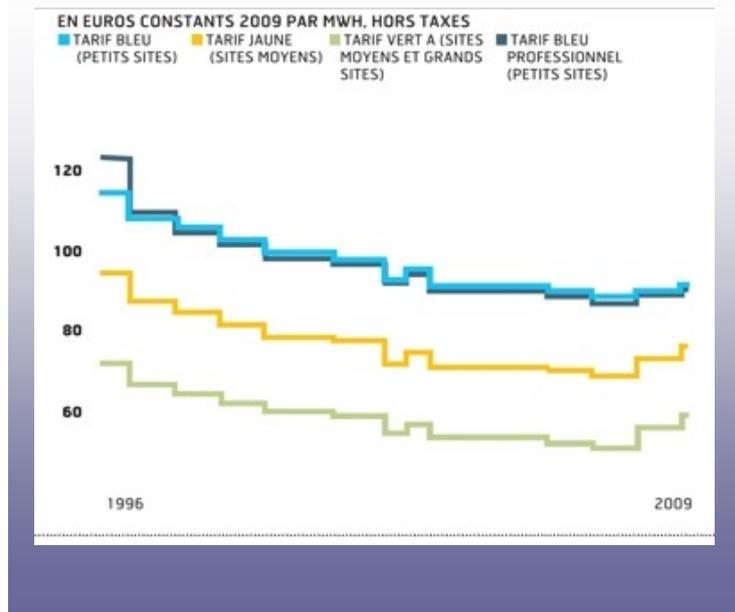
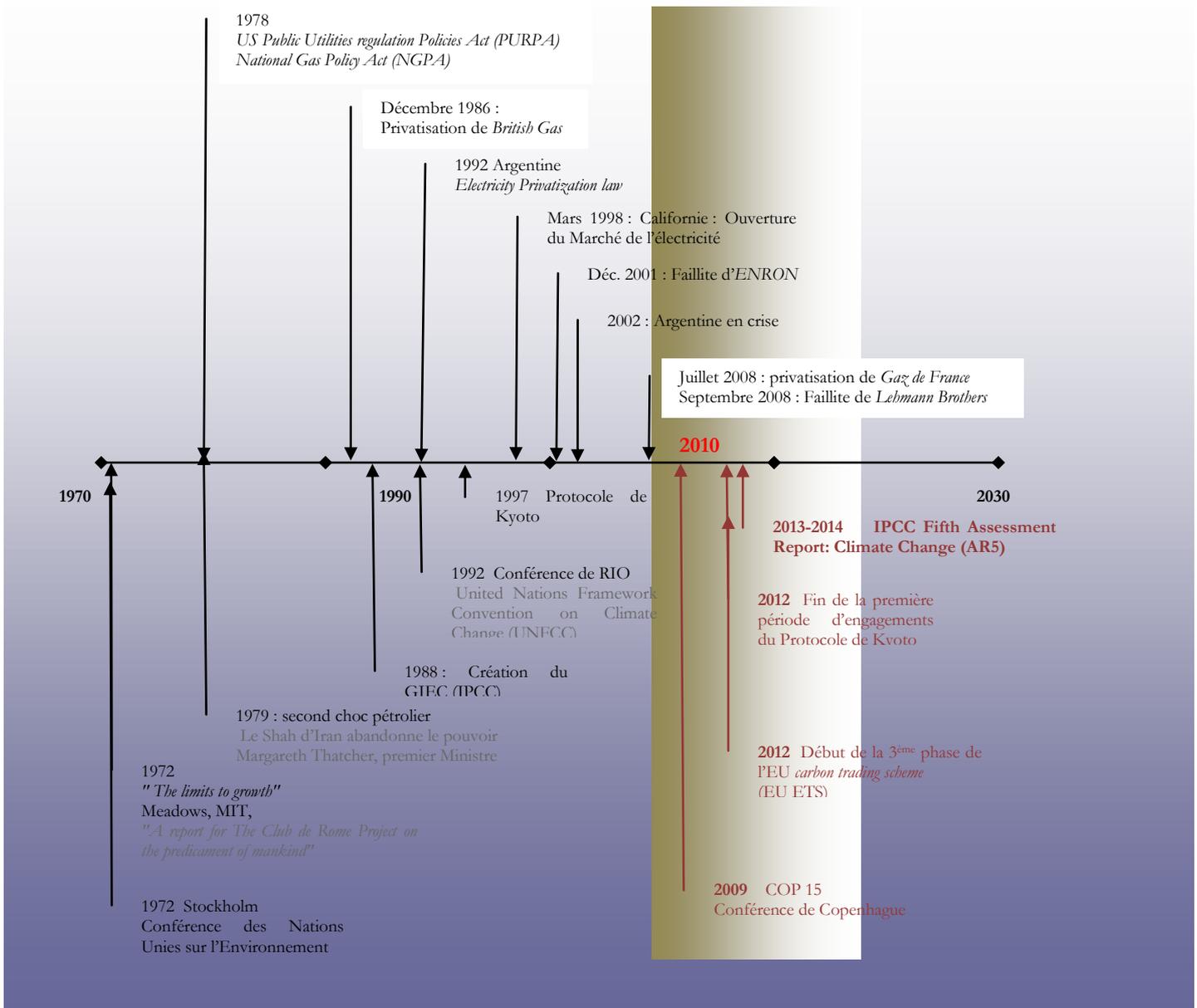


Fig N° 2 : Privatisations et montée des préoccupations climatiques



La loi NOME et la loi de finances 2011 viendront en ce mois de novembre 2010 créer les conditions législatives supplémentaires d'augmentations des prix automatiques futures, qu'il ne nous restera plus qu'à constater de la même manière dans quelques mois. Si la loi NOME est avancée au Parlement, c'est au nom de la construction absurde d'un impossible marché de l'électricité dont l'émergence passerait par la procréation artificielle de concurrents à EDF et donc par la liquidation criminelle des qualités imbattables de l'ancienne entreprise publique nationalisée. L'article 13 de la loi de finances 2011 et son amendement ressortent d'une autre logique (si l'on peut dire !) mais, conduit au même résultat, puisqu'elle répond aux mêmes intérêts, formulés autrement cette fois, dans la foulée du Grenelle de l'Environnement de l'illusionniste Borloo. On le sait, depuis les travaux du GIEC, la terre se réchauffe et l'on a la quasi-certitude que les hommes en sont responsables. Cette menace a donc remplacé au début des années 90, celle de l'opposition Est-Ouest que la dissuasion nucléaire réussissait à exorciser. Cette question du réchauffement est donc devenue, depuis la Conférence des Nations Unies à Rio en 1992, (cf. fig. N°2), un thème essentiel des négociations internationales, dans toutes leurs instances de gouvernance (ONU, EU, FMI, Banque Mondiale, G8, G20). Elles ont même abouti à la signature du Protocole de Kyoto, signé par l'administration démocrate américaine de Bill Clinton, soutenue par les Banques et Institutions Financières, à la condition expresse d'y voir inclus des mécanismes de marché du carbone. L'ironie de l'histoire voudra que les Etats-Unis ne ratifieront jamais ce protocole et n'ont toujours pas mis en place un marché des émissions, au grand dam des banques (cf. Fig. N°4), tout en observant avec une grande attention celui dont les Européens se doteront. La crise financière de 2008 en a de plus gelé la perspective. L'Europe s'est, elle, posée en modèle de vertu dans la lutte contre le changement climatique et la Communauté Européenne a accompagné sa politique énergétique de création d'un marché unique de l'énergie, fondement d'une Communauté Européenne de l'Energie, d'un axe de lutte contre le changement climatique, basé sur des mécanismes de marché. Il s'agissait de donner un prix artificiel aux émissions de carbone par les installations de combustion, grâce à toute une série de mesures progressives tendant le plus vite possible vers ce résultat. Ce prix tendrait en théorie à pousser les investisseurs à construire les installations les moins émettrices de gaz carbonique, énergies renouvelables, nucléaire. Face à l'urgence proclamée de la menace climatique, et comme il s'avérait difficile de parvenir à un fonctionnement adéquat d'un tel marché carbone, et comme, de plus, les alternatives énergétiques (photovoltaïque, éolien) n'étaient pas économiques, il fallut *forcer* leur installation, en fixant des objectifs par pays pour ce type d'énergie. Et pour y parvenir, on laissa à chaque pays le soin de déterminer la façon de les subventionner sur leur budget public. Cela prit des formes différenciées (dépenses fiscales, prêts aidés, tarifs d'achat, feed-in tariffs, crédit de recherche, etc.). La justification économique de ces subventions, dans une ambiance de libéralisation, venaient de la nécessité affirmée de les aider à atteindre leur seuil de rentabilité, liée au constat de la baisse de l'effort public et privé de la recherche dans le domaine de l'énergie (cf. Fig. N°3). Autrement dit, le pseudo-marché de l'énergie s'avérait incapable d'assumer de son propre ressort la R&D, indispensable aux progrès technologiques nécessaires pour la lutte contre le changement climatique. Le Grenelle de l'Environnement a tourné largement autour de la distribution de ces subsides entre différents intérêts privés. La loi de Finances 2011 par son article 13 amendé cherche à juguler un scandale financier, devenu patent, auquel ces échafaudages ont conduit.

Fig N° 3 : montant des budgets gouvernementaux et privés consacrés à l'énergie aux Etats-Unis

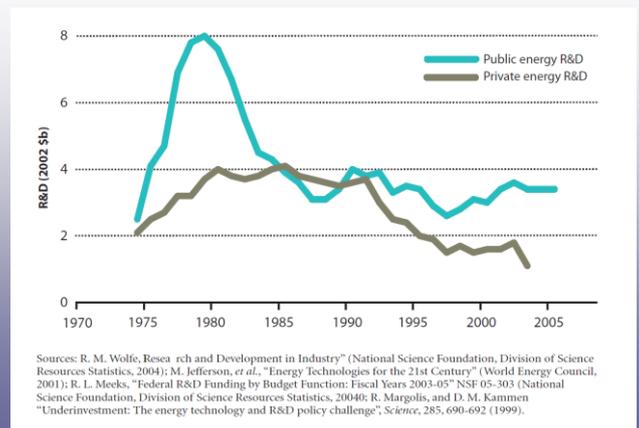


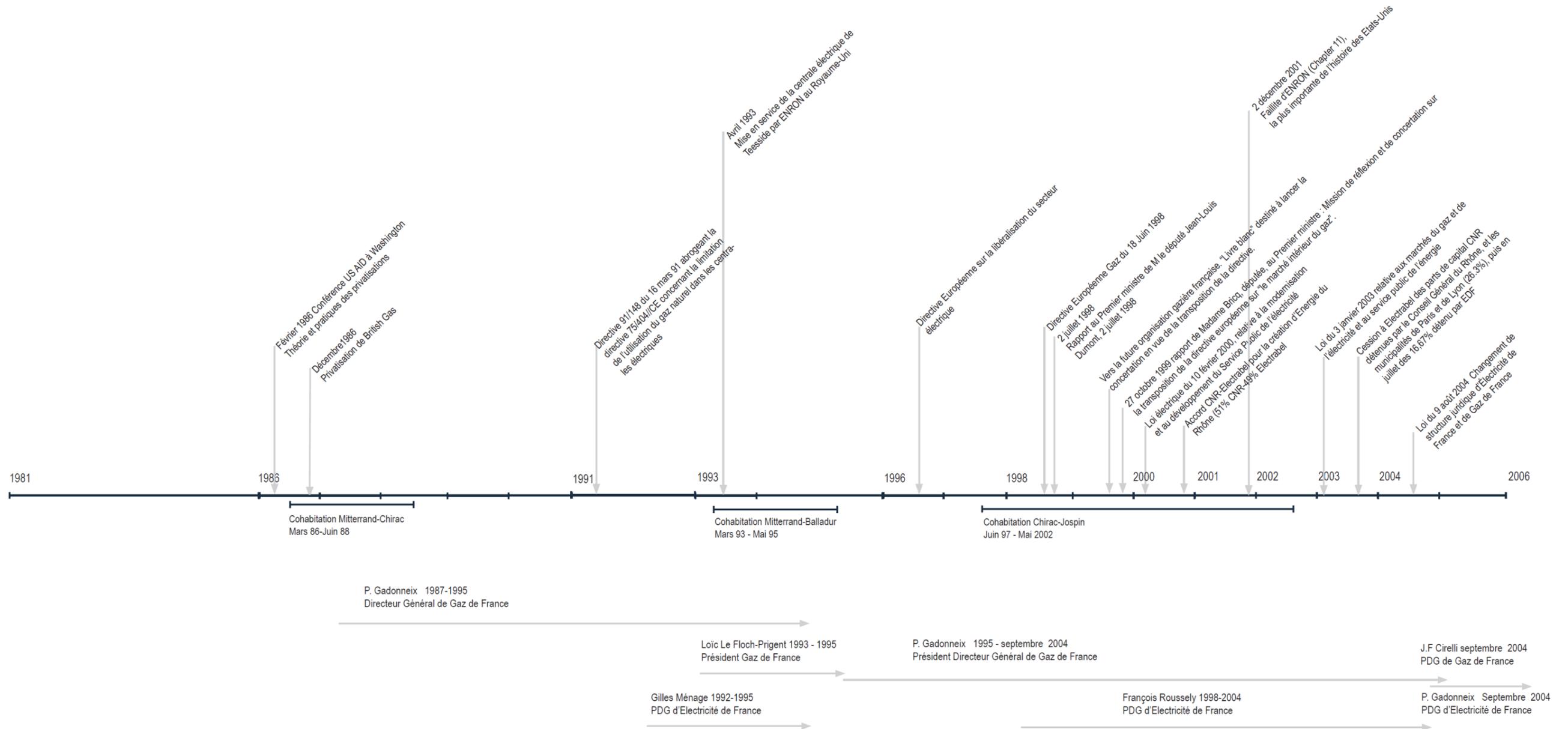
Fig N° 4 : au cœur de la crise, une crise qui l'a un peu plus enrichie mais a malgré tout dégradé son image en dévoilant finalement sa puissance cachée, son rôle central dans la financiarisation et l'impact mondial de ses exactions (Lehmann, Grèce, Finance Carbone ), la banque Goldman Sachs est contrainte désormais de s'afficher, pour tenter de se refaire une beauté virginale ! Les valeurs positives portées par les ENR, le vent, le soleil, la plage, y parviendront-elles ?

**HOW A PLAN TO HELP A RENEWABLE ENERGY COMPANY GROW ENDED UP CREATING MORE THAN JUST MEGAWATTS**

**PROGRESS IS EVERYONE'S BUSINESS**

Harnessing an important resource like wind requires a lot of capital. So when a renewable energy company came to us, we found investors to help them grow. Because investing in a clean energy future is not only good for the environment, it's good for local businesses and communities. And for local employees, who have a new way to put their energy to work. [goldmansachs.com/progress](http://goldmansachs.com/progress)

Figure N° 5 : limites de l'inertie d'une industrie capitalistique pour mémoire et repères, une chronologie des lois et des évènements énergétiques significatifs de la période 1981-2005



### L'article 13 de la loi de finances 2011 et son amendement

Après le passage de la loi NOME au Sénat en septembre dernier, il n'aura pas fallu plus de quelques semaines, tandis que la loi sur les retraites occupait tous les esprits et emplissait les rues, pour qu'un nouvel épisode de la démolition du système énergétique français nous soit proposé en catimini, cette fois à l'assemblée, au détour d'un article ajouté à la hâte dans la loi de finances 2011, et d'un amendement présenté en séance.

Présentée comme inéluctable par nombre d'acteurs qui comptent bien en profiter directement ou indirectement, la hausse substantielle des tarifs d'EDF prend progressivement corps. En août 2009, à la veille du 15 août, une première augmentation moyenne des tarifs de 3.4% avait été décidée pour permettre à EDF de "réaliser les investissements nécessaires dans ses moyens de production et dans les réseaux". En octobre 2010, à peine quelques semaines plus tard, c'est au nom de la simplification du mécanisme permettant de répercuter sur le consommateur les coûts du développement des énergies renouvelables, qu'une nouvelle hausse s'annonce.

En effet, l'Assemblée Nationale a adopté, d'ailleurs sans aucune discussion<sup>2</sup> (l'effet de surprise !), lors de l'examen de la loi de Finances 2011, un amendement à l'article 13<sup>3</sup>, qui prévoit au 1<sup>er</sup> janvier une hausse plafonnée à 3 euros de la taxe destinée à financer le développement des énergies renouvelables en France, la CSPE (contribution au service public de l'électricité). Cette taxe de 4,5 euros par mégawatheure (MWh) actuellement, est intégrée au tarif payé par les particuliers (tarif bleu), fixé à 93,1 par MWh. Elle doublerait donc en pratique et passerait à 7,5 Euros par MWh.

La loi du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (!), adoptée alors que Lionel Jospin était premier ministre, qui "a ouvert à la concurrence le marché français de l'électricité" (sic<sup>4</sup>), a mis à la charge des opérateurs des missions de service public (pour l'heure essentiellement EDF, mais aussi GDF Suez et tous les autres dont il s'agit de faire la promotion pour qu'il y ait concurrence sur ce marché qui paraît si difficile à créer) parmi lesquelles la péréquation tarifaire géographique, le tarif social de l'électricité et l'achat de l'électricité d'origine renouvelable. Elle a également posé le principe d'une compensation intégrale des charges qui leur sont ainsi imposées, par l'instauration d'une taxe dite contribution au service public de l'électricité (CSPE), payée par les consommateurs d'électricité sur leurs factures d'électricité.

Il appartient à la Commission de régulation de l'énergie (CRE), sur la base des éléments comptables transmis par les opérateurs, d'évaluer annuellement le coût de ces charges de service public et de proposer au Ministre chargé de l'Énergie le montant de CSPE nécessaire pour les compenser, montant qu'il fixe par arrêté.

Le niveau de la CSPE n'a pas évolué depuis 2004, alors que la production d'électricité photovoltaïque a explosé récemment, décuplant ces dernières années. Or, EDF doit racheter selon la loi cette électricité à des tarifs très supérieurs aux prix de gros, ce

qui s'est traduit par un déficit de 1,6 milliards d'euros dans ses comptes 2009. Devant l'explosion des capacités, le gouvernement a aussi baissé deux fois cette année le coût du rachat de l'électricité d'origine solaire (en excluant les installations des particuliers).

Alors que la Commission de Régulation de l'Énergie avait par deux fois, pour 2009 et 2010, proposé de revaloriser le montant de la CSPE, le Gouvernement avait différé pour des raisons politiques (trop, à un moment donné, c'est trop) l'intervention de l'arrêté nécessaire gelant ce montant à un niveau très inférieur à la compensation intégrale prévue par la loi de 2000, en en faisant assumer la charge par EDF.

La Commission de Régulation de l'Électricité estime aujourd'hui que la CSPE, destinée à facturer ce supplément aux utilisateurs finaux doit être portée en 2011 à 4,8 milliards d'Euros (éolien inclus), compte tenu des retards précédents (c'est EDF qui a avancé l'argent...), ce qui représente ce surcoût de près de 8 €/MWh, une augmentation du prix de l'électricité de plus de 7% pour les particuliers!

Désormais, si la loi de Finances actuellement adoptée en première lecture à l'Assemblée est confirmée, la proposition de la CRE sera automatiquement mise en œuvre sauf si un arrêté gouvernemental s'y oppose et fixe lui-même le montant de la taxe! Il constitue un moyen pour le Gouvernement de s'exonérer de sa responsabilité politique et de ne pas s'exposer inutilement devant les Français, en s'abritant derrière un organisme supplémentaire, dit de régulation, qui, dans un dispositif complexe et trouble, arbitrera, au nom de sa prétendue indépendance, les augmentations de prix de l'électricité des Français.

Ainsi, au détour de cet amendement, apparaît plus clairement encore la raison d'être de cette Commission dite de régulation, et sa vocation à constituer un écran de protection du Gouvernement dans la mise en œuvre des augmentations inéluctables de prix de l'énergie que la restructuration déclenche implacablement et qu'il s'agit de faire digérer aux Français, en en payant le moins possible le prix politique.

### Le développement forcé du Solaire Photovoltaïque en France

La LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1), catalogue pagailleux d'idées disparates griffonné par Jean-Louis Borloo, ex-avocat de Tapie et enfumeur patenté, où chacun a cru pouvoir se retrouver, y compris le Parti Socialiste qui l'a votée, stipule dans son **TITRE IER : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, CHAPITRE IV : ENERGIE**, Article 19 :

"II. — Afin de diversifier les sources d'énergie, de réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de porter à au moins 23 % en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, soit un doublement par rapport à 2005, l'Etat favorisera le développement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Atteindre cet objectif suppose d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production annuelle d'énergies renouvelables d'ici à 2020, en portant celle-ci à 37 millions de tonnes équivalent pétrole. Des objectifs intermédiaires pour chacune de ces filières seront fixés en 2009 et un bilan sera réalisé sur cette base en 2012."

Ce chiffre magique, au détour de la loi, autorise tout, permet tout en son nom. L'Europe avait inventé le 20-20-20, Sarkozy-

<sup>2</sup> cf compte rendu intégral de la 2<sup>ème</sup> séance du vendredi 22 octobre ; page 7341 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/cr/2010-2011/20110024.pdf>

<sup>3</sup> L'article 13 prévoit une diminution de moitié du taux de crédit d'impôt sur le revenu (25 % au lieu de 50 %) en faveur des économies d'énergie et du développement durable applicable aux investissements dans la production d'énergie photovoltaïque

<sup>4</sup> Phrase extraite de l'Exposé sommaire de l'amendement

Borloo font mieux !<sup>5</sup> La promesse de résultats, qui n'engage que ceux qui y croient, se substitue à l'obligation de moyens.

Donc, dans la ligne du « Grenelle de l'Environnement » et de la loi qui le prolonge, trois mesures emblématiques pour développer le photovoltaïque (PV) avaient été mises en place<sup>6</sup> :

- Instauration de tarifs d'achat de l'électricité PV très avantageux, avec trois catégories:
  - (1) les toits des maisons individuelles (sous réserve d'une bonne « intégration au bâti »),
  - (2) les toits des hangars à vocation industrielle, agricole, ou commerciale et
  - (3) les installations au sol.

EDF doit racheter toute l'électricité ainsi produite à ces tarifs. Ce rachat doit être remboursé à EDF par la facture d'électricité faite aux usagers. Cette surfacturation, la CSPE, était initialement destinée à compenser les surcoûts entraînés pour EDF par la desserte des zones non interconnectées (Corse, DOM) et à la solidarité avec les plus démunis...

- Création d'un crédit d'impôts, initialement fixé à 50% de l'installation, visant à favoriser les installations sur les toits de maisons individuelles.
- Décision de mettre en œuvre une puissance minimale PV dans chaque région, afin de favoriser l'installation de centrales solaires de grandes dimensions.

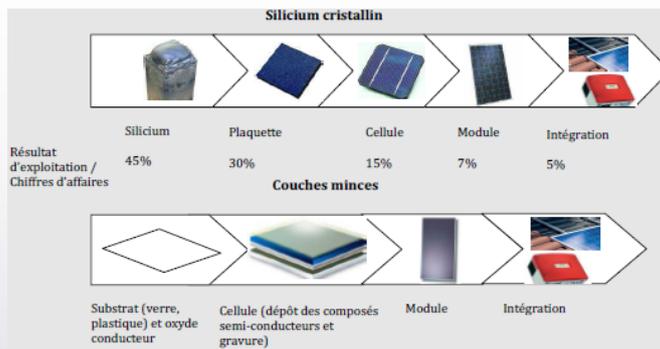
En 2009, le tarif garanti était de 60,18 centimes le kilowattheure (kWh), soit 600 Euros/MWh, plus de 10 fois le prix de production de l'électricité industrielle que cette production photovoltaïque était censée remplacer. Pour profiter de l'aubaine, un grand nombre de bâtiments agricoles, de parkings... ont ainsi été construits dans l'unique but de produire de l'électricité vendue à ce prix. L'engouement pour ce système a été très important, et les seules nouvelles demandes fin 2009 totalisaient une capacité de production de 5,4 gigawatts-crête. Cette bulle spéculative aboutissait à la construction de bâtiments sans utilité sociale. "Le choix se porte généralement sur des bâtiments réputés à usage agricole, qui bénéficient du privilège de pouvoir s'implanter dans des zones rurales non-constructibles", soulignait d'ailleurs la CRE. Outre ces serres s'étendant à perte de vue, il peut aussi s'agir d'ombrières installées sur des parkings de supermarché. L'aubaine des financements publics et des exorbitants tarifs d'achat aux particuliers de l'électricité photovoltaïque a conduit à la multiplication d'officines démarchant à domicile et/ou par internet pour pousser les particuliers à « bénéficier » de cette manne publique. Pour tenter d'endiguer cette vague verte, après de nombreuses tergiversations, de nouveaux arrêtés ont abaissé à 58 centimes d'euro ce tarif, qui reste le plus élevé du monde.

<sup>5</sup> Pour faire bonne mesure dans l'insulte à l'intelligence des Français, un autre roi de la communication marketing, Yann Artus-Bertrand, le photographe en hélicoptère du Paris-Dakar, ira encore plus loin et inventera lui le 10-10-10 : " Réduisons nos émissions de gaz à effet de serre de 10 % dès 2010 !" Un vrai révolutionnaire ! <http://www.1010.fr/> . Et, comme il nous le dit si bien : "N'oubliez pas : agir rend heureux !" "

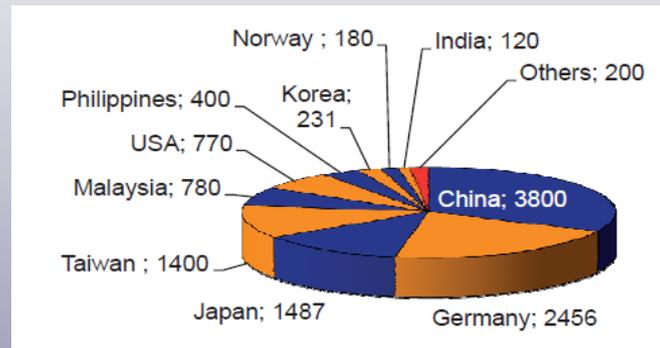
<sup>6</sup> Le site de l'association "Sauvons le climat" a l'immense mérite, dans ce maelström de suivre avec constance l'ensemble des mesures promulguées et d'en assurer avec soin et compétence l'analyse détaillée et clairvoyante de leur impact. <http://sauvonsleclimat.org/new/spip/> Il faut lire en particulier la note : [Soutien au photovoltaïque : comparaison des tarifs d'achat allemand, espagnol et français](#) par François POIZAT (SLC du 28 janvier 2010)

Fig N° 6 : politique énergétique, politique industrielle

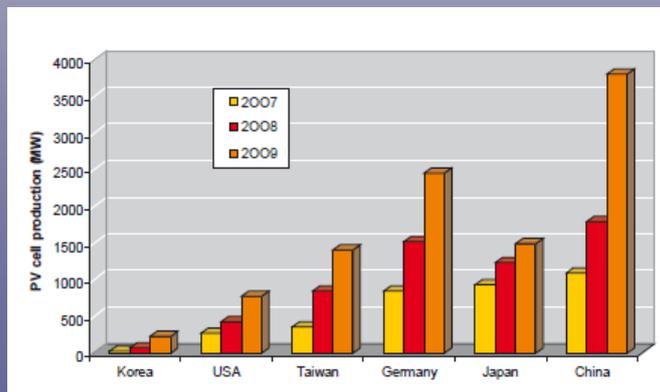
a) La chaîne de valeur du solaire photovoltaïque



b) Production mondiale de cellules photovoltaïques par pays (2009)



c) Evolution de la production de cellules photovoltaïques ces trois dernières années dans les pays leaders mondiaux (2007-2009)



La flambée des demandes de rachat pour le photovoltaïque s'est produite en novembre et décembre 2009, lorsqu'il était devenu évident que cela ne pourrait plus durer ainsi et qu'il s'agissait alors pour les spéculateurs verts de sécuriser, dare-dare avant qu'il ne soit trop tard, des investissements à ces conditions si exorbitantes. Selon le rapport demandé de toute urgence par Borloo en mars 2010 à l'Inspection Générale des Finances<sup>7</sup> et au corps des Mines, le total des engagements financiers de la collectivité vis-à-vis de ces spéculateurs, correspondant aux

<sup>7</sup> Mission relative à la régulation et au développement de la filière photovoltaïque en France  
Auteurs : J.-M. CHARPIN - A. SINÉ - P. HELLEISEN - C. TLILI (IGF)  
C. TRINK, C. STOFFAES (CGIET) 2010  
Lire le rapport  
Fichier attaché  
  
L'état de la filière voltaïque en France  
Mars 2009  
PriceWaterhouseCoopers  
<http://www.pwc.fr/etat-de-la-filiere-photovoltaïque-en-france-2009.html>

contrats d'achat, aurait pu s'élever sur cette lancée à plus de 90 milliards d'Euros pour une trajectoire, prolongée jusqu'en 2020 (+1,5 GW/an). Il y avait déjà 4.7 GW de demandes de contrat en décembre 2009, soit cinquante fois plus qu'en 2008 (0,085 GW) ! Comme le disent dans leur rapport, sous la forme d'un doux euphémisme, ridicule et hautain, les Inspecteurs des Finances et les Ingénieurs en chef du Corps des Mines mobilisés pour l'occasion sur cette lamentable affaire, cela devenait un "sujet d'ampleur macroéconomique avec des conséquences (!) sur la facture des consommateurs d'électricité." Au passage, on notera comment l'équipe Sarkozy-Borloo entraîne ainsi avec elle, dans ce naufrage, les hauts fonctionnaires des grands corps de l'Etat, avant qu'ils ne quittent eux-mêmes le navire d'une administration déconsidérée pour trouver refuge dans les entreprises à la déchéance/privatisation desquelles ils n'auront fait finalement qu'œuvrer. Elle y entraîne aussi les ONG, le Parlement et même des secrétariats nationaux du Parti Socialiste, qui, dans des communiqués successifs, en viennent à croire qu'il serait de gauche de se ranger du côté des installateurs du photovoltaïque et ponctionner ce qui reste de sain, dans le grand corps malade d'une EDF, au capital ouvert et au destin livré par Sarkozy au dirigeant de la Générale des Eaux-Véolia.

L'article 13 et son amendement s'inscrivent dans ce désordre irresponsable impulsé aux plus hauts sommets de l'Etat. Derrière la lettre des lois successives de démantèlement du système énergétique français, les conséquences de leur mise en œuvre chaotique, toujours dépendante et en attente de la prochaine loi, du prochain arrêté, commencent à apparaître, avec une "ampleur macroéconomique", c'est-à-dire par dizaine de milliards prélevés sur les usagers pour pallier les déséquilibres financiers inutilement (pas pour tous !) créés, jusqu'à ce que *in fine* ce soit l'équilibre physique lui-même du système qui soit ruiné.

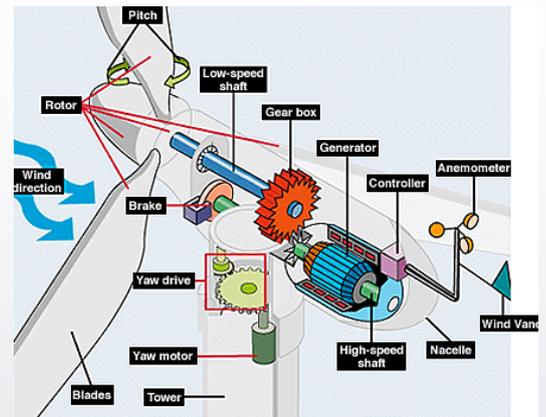
Mais, tandis que le Gouvernement, saborde simultanément une filière nucléaire soigneusement construite au cours des années dans notre pays, ne serait-ce pas le prix à payer pour lutter contre le péril climatique qui nous menace et développer une filière photovoltaïque, diront certaines âmes généreuses, comme ils le disent pour l'éolien ? Les chiffres rassemblés pour ces deux filières dans les figures 6 et 7, où les fabricants français brillent par leur absence totale, parlent d'eux-mêmes et suffisent à rendre compte de l'échec total de cette politique énergétique, également en termes de politique industrielle. Ces milliards, pris aux usagers n'auront nourri que le segment des installateurs, corporation certes estimable comme toutes les autres, mais qui, par la définition de son travail, est clouée au territoire national et ne s'exporte pas, les fabricants étrangers, chinois, allemands, de panneaux photovoltaïques et de turbines éoliennes, les monteurs d'affaires-margoulines attirés par les extraordinaires profits que la loi et EDF leur garantissaient sans aucun risque industriel. Dans le même temps, un soin particulier est accordé à la déstabilisation des acquis du nucléaire français. Chacun, de *Mestrallet* à *Rousseley*, passé depuis longtemps dans la foulée, de son œuvre à la tête d'EDF, du côté des institutions financières, communie, à sa façon, sur cet objectif, y apporte sa pierre. Cet immense gâchis au nom de quoi ? De la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le pays qui en émet le moins grâce au nucléaire ! Ou d'autres intérêts très privés ?

Et, nous voilà, nous aussi, dans cette ambiance en putréfaction, entraînés à tenter de comprendre quelque chose, là où il n'y a, derrière l'enfumage, qu'un immense pillage, qui nous conduit au désastre annoncé. La seule issue, pour sauvegarder l'avenir :

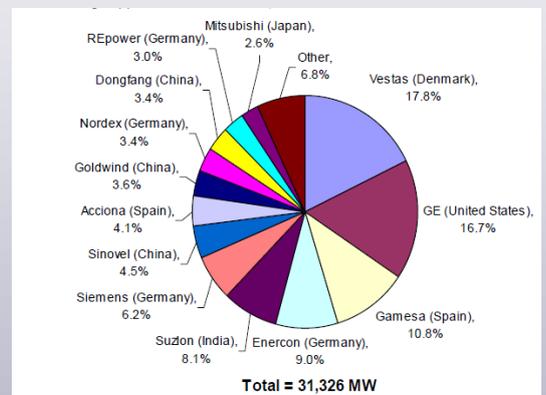
**ARRET DE LA "FINANCIARISATION" DE L'ENERGIE  
RENATIONALISATION, AU PLUS TOT, D'EDF-GDF**

Fig N° 7 : politique énergétique, politique industrielle  
L'éolien, un des plus vieux métiers au monde...

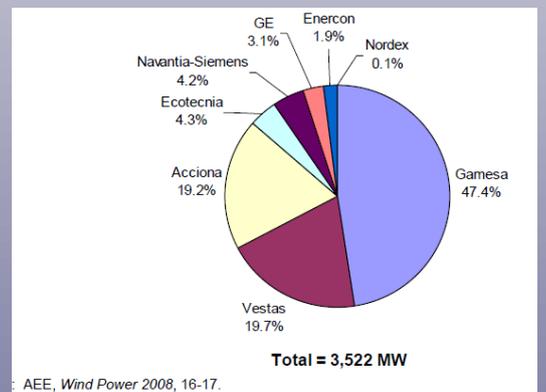
a) Composants élémentaires du moulin à vent : une nouvelle technologie révolutionnaire ou de l'électromécanique basique, dont les progrès viennent d'ailleurs ?



b) Marché mondial des turbines éoliennes par constructeur (2008)



c) Marché espagnol des turbines par constructeur (2007)



Source: AEE, Wind Power 2008, 16-17.

d) Marché Allemand des turbines par constructeur

